

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital consécutive à la fusion par absorption de Safripac effectuée par la société Papelera de Tetuan, M. Mohsin Sefrioui, a déclaré le 24 décembre 2008, avoir franchi à la hausse, le 18 décembre 2008, les seuils de participation de 5%, 10% et 20% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, M. Mohsin Sefrioui détient directement 541.336 actions Papelera de Tetuan, soit 20,96% du capital de ladite société.

M. Mohsin Sefrioui agit de concert avec les personnes suivantes :

Dénomination	% de détention directe et/ou indirecte dans le capital
Mohamed Fouad Sefrioui	11,95%
Habiba Bennani	7,37%
Afifa Sefrioui	5,62%
Ilham Sefrioui	5,62%
Amina Sefrioui	4,92%
Dounia Sefrioui	4,08%
Cellulose du Maroc	23,72%
CDG développement	34,00%
CDG	34,00%

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, M. Mohsin Sefrioui envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Papelera de Tetuan.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières